



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PME

Question écrite n° 32477

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi de lui donner des indications sur le nombre d'amendes qui ont été prononcées, en 2006 et 2007, pour défaut de réponse à une enquête obligatoire.

Texte de la réponse

Le comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires du Conseil national de l'information statistique est saisi par les services enquêteurs ministériels à la suite du constat d'un défaut de réponse ou de réponses sciemment inexactes d'une entreprise à une enquête statistique obligatoire. Avant cette saisine, l'entreprise a fait l'objet de relances par le service enquêteur et s'est vu proposer de nouveaux délais de réponse. La procédure devant le Comité du contentieux ouvre aux entreprises la possibilité de nouveaux contacts avec le service enquêteur. Le Comité ne se prononce ni ne donne un avis favorable à une amende que si le contact avec l'entreprise non répondante a été infructueux ou inexistant. Le nombre d'amendes prononcées par le ministre pour défaut de réponse à une enquête statistique obligatoire, suite à un avis favorable du comité du contentieux, s'élevait à 4 828 en 2006 et à 1 643 en 2007. La forte baisse en 2007 s'explique par une réorganisation du secrétariat du comité du contentieux, qui a entraîné une diminution du nombre de réunions en 2007. En 2008 (session en cours de traitement), le nombre d'amendes devrait retrouver un niveau proche de celui de 2006. La première amende ne peut dépasser 150 euros et, en cas de récidive dans un délai de trois ans, l'amende est comprise entre 300 et 2 250 euros. L'amende moyenne est de l'ordre de 300 euros.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32477

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8721

Réponse publiée le : 23 décembre 2008, page 11147